

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CATÉGORIE B ou B78 – FILIÈRE AAC

Le permis B permet de conduire un véhicule qui :

- Est affecté au transport de personnes ou de marchandises ;
- Dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;
- Qui comporte 9 places assises maximum (conducteur compris)

⊗ PUBLIC VISÉ

CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B

⊗ OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie en sécurité un véhicule de la catégorie B.

⊗ PRÉ-REQUIS

- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ».
- Être âgé de 15 ans.
- Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988

⊗ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire, l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures en pratique.

⊗ RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

ÉMILIE POMARES NORMAND

⊗ PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

⊗ MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Tableau blanc, Lecteur DVD, Vidéoprojecteur, Ordinateur, 4 véhicules auto-école dont 1 véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique, Accès code en ligne dès l'inscription d'une durée de 6 mois.

⊗ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives :

- Des bilans de compétences en toute autonomie durant la formation ;
- 1 examen blanc en fin de formation.

⊗ SANCTION DE LA FORMATION

Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève.

⊗ DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable sur tablette via une application est réalisée au sein de l'établissement, permettant de définir un volume de formation pratique.

Sont évalués par des questions et des exercices, les rubriques concernant :

- L'expérience de la conduite ; Les connaissances du véhicule ; Les attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité ; Les habilités ; La compréhension et la mémoire ; La perception visuelle ; L'émotivité.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum en pratique est signé pour la catégorie B et 13 heures minimum en pratique pour la catégorie B78.

2. Formation théorique (Code de la Route)

Les cours de code, tests d'entraînement et examens blancs, peuvent être suivis dans les locaux de l'école de conduite ou via Internet avec un login et mot de passe.

Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.

3. Formation pratique

- 4 compétences générales sont enseignées
- A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
- L'auto-école fournit un livret d'apprentissage numérique détaillant les 4 compétences générales. Ce livret numérique permet à l'élève de se situer dans sa formation. Il est obligatoire lors des cours.

4. Conduite Accompagnée (CA) :

- La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
- Durée de la CA, 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Un rendez-vous pédagogique se déroule en 2 parties :
 - * Une séance individuelle de conduite de 60 minutes
 - * Une séance collective d'animation en salle de 120 minutes

Plusieurs thèmes doivent être obligatoirement traités pendant les 2 rendez-vous pédagogiques : Alcool, Vitesse, Fatigue/Vigilance/Médicaments, Assurances. D'autres thèmes sont facultatifs : Intempéries, Conduite sur autoroute, nuit etc. Le choix de ces thèmes est fait en fonction des demandes ou bien de carences constatées par l'enseignant.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

- Le 1^{er} rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2^{ème} doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus ou au minimum 1 an de conduite accompagnée.
- Un 3^{ème} rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.



29 ter, avenue de Béziers 34770 GIGEAN

04.67.78.99.29 – autoecole@wannadrive.fr

Siret : 378 649 339 00058 – Code APE : 8553Z – RCS Montpellier

N° Agrément : E 21 034 0012 0 – TVA : FR41378649339

N° d'Activité Professionnel : 76341169434

⊗ CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

Les cours théoriques comprenant des cours thématiques et des tests d'évaluation sont proposés en ligne avec le PASS ROUSSEAU et en présentiel sur une semaine de 35 heures lors des vacances scolaires.

Les cours thématiques portent sur :

- **Les règles de circulation routière** (la signalisation routière, les intersections, circuler, la vitesse, stationner ou s'arrêter, croiser et dépasser)
- **Le Conducteur** (recherche d'indices, les situations à risque, voir et être vu, la communication, les distances de sécurité, la courtoisie)
- **La Route** (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute, les zones dangereuses)
- **Les Autres Usagers** (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général, zone d'incertitude et de conflit)
- **Les Notions Diverses** (documents et équipements obligatoires et facultatifs, le chargement du véhicule, le permis à points, les infractions)
- **Les Premiers Secours** (règles de comportement en cas d'accident)
- **Prendre et Quitter le Véhicule** (l'installation au poste de conduite, entrer et sortir du véhicule)
- **La Mécanique et les Équipements** (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques)
- **La Sécurité du Passager et du Véhicule** (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule)
- **L'Environnement** (éco mobilité, éco conduite).

Les tests d'évaluation sont des séries de 40 questions sous forme de QCM et vidéo, conformes à l'examen du code de la route.

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blancs

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures / Risques / Influences de l'entourage/ pressions sociétales